

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 12 mars 2024**

Séance ordinaire du **12 mars 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

**Nombre de conseillers :**

En fonction : 15

Présents : 13

Absents : 02

Nombre de procuration(s) : 2

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire  
Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent

Date de convocation : 05 mars 2024

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie  
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX  
Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** Mmes - SAETTEL Christiane ( Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé)  
et TANGHE Marielle ( Mme TANGHE a donné procuration à Mme RIEUX Dominique)

**8. Urbanisme - Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L.422.7 du Code de l'urbanisme pour une autorisation d'urbanisme**

M. Jean-Claude JULLY, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux de ravalement de façades qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela il aura besoin d'une déclaration préalable.

Il donne lecture de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme qui dispose que : « *Lorsque le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner en son sein, un élu pour signer la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par M. le Maire dans laquelle il est personnellement intéressé.

M. le Maire sort de la salle.


Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- DESIGNER M. ROSFELDER Dominique pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation d'urbanisme déposée pour le Maire, intéressé.

- AUTORISER M. ROSFELDER Dominique à signer ladite autorisation ainsi que tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire revient dans la salle.

La secrétaire de séance,  
Mme OFFENBURGER Céline



Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 18 mars 2024

Le Maire,  
Jean-Claude JULLY.

